

<https://www.aefinfo.fr/depeche/707182>

✍ Elise Le Berre

🕒 9 min read

Choc des savoirs : le CSE rejette à l'unanimité le projet de texte organisant les groupes de niveaux au collège

Le CSE a rejeté à l'unanimité le projet d'arrêté organisant les groupes de niveaux au collège, le 8 février 2024. Cette mesure, annoncée par Gabriel Attal pour impulser un "choc des savoirs", cristallise une grande partie des tensions du côté des syndicats enseignants et des associations de parents d'élèves. Le projet de décret pour faciliter le redoublement en supprimant son caractère exceptionnel et rendant obligatoire la participation de l'élève en difficulté à des dispositifs d'accompagnement a aussi été rejeté, ainsi que les textes sur les prépa-seconde et la labellisation des manuels.



Le texte organisant les groupes de niveau au collège a été rejeté au CSE du 8 février 2024, avec 67 voix contre, une abstention et aucune pour. Ministère Éducation nationale

C'est à quelques heures d'un remaniement ministériel qui a vu la nomination de Nicole Belloubet au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conduisant Amélie Oudéa-Castéra à quitter la rue de Grenelle ([lire sur AEF info](#)), que s'est tenu le CSE examinant les textes relatifs au "choc des savoirs", le 8 février 2024.

Hormis le Snaic, dont le ministère s'est inspiré des propositions pour un "collège modulaire" ([lire sur AEF info](#)), les organisations syndicales (1) et la FCPE s'opposent à ces mesures, annoncées par Gabriel Attal pour "élever le niveau de l'école" ([lire sur AEF info](#)). Deux grèves enseignantes se sont d'ailleurs tenues en moins d'une semaine, en partie pour protester contre ces mesures ([lire sur AEF info](#), [ici](#) et [là](#)).

Les groupes de niveaux cristallisent une partie des tensions, les organisations syndicales dénonçant une "école du tri social" et des risques de "ségrégation scolaire". Une intersyndicale (2) appelle d'ailleurs à "continuer l'action" contre le "choc des savoirs" et a lancé une pétition demandant "l'abandon de ce projet de réforme".

Groupes de niveaux : 67 voix contre, aucune pour

Dès lors, le CSE a rejeté le projet d'arrêté organisant les groupes de niveaux à 67 voix contre, une abstention et aucune pour ([lire sur AEF info](#)).

Dans une déclaration préalable, le Snes-FSU dénonce "la suppression de la technologie l'an dernier, pour mettre en place des groupes de niveaux dont personne ne veut". Et d'énumérer : "Suppression des options de langue, des dédoublements, des dispositifs de soutien pour tous les élèves, de la chorale... Au nom de la doxa sur les 'savoirs fondamentaux', le ministère compte éradiquer méthodiquement toute la richesse des enseignements du second degré".

"Cette école où le séparatisme scolaire devient la règle, nous n'en voulons pas", poursuit le Snes, avant d'ajouter : "Nous sommes de plus en plus nombreux à le dire, les vœux unitaires et les amendements intersyndicaux se multiplient au fil des CSE".

Présenté par la FSU, l'Unsa-Éducation, Fneq-FP-FQ, le Sgen-CFDT et la FEP-CFDT, la CGT Éduc'action, SUD-Éducation, et la FCPE, un vœu intersyndical pour demander "l'abandon complet et immédiat des mesures du 'choc des savoirs'" a été adopté à 59 voix pour (trois contre et quatre abstentions).

Redoublement : des actions conduites au sein de la classe, "le cas échéant hors temps scolaire"

Le projet de décret relatif au redoublement a été rejeté à 57 voix contre, trois pour, et onze abstentions ([lire sur AEF info](#)).

Ce texte rend obligatoire la participation d'un élève en difficulté au "programme personnalisé de réussite éducative" (PPRE), qui peut être mis en place lorsqu'un élève "risque de ne pas maîtriser les compétences attendues en fin de cycle."

Alors que la version examinée lors de la CSL prévoyait que la participation à des stages de réussite, dans le cadre du PPRE, peut avoir lieu lors des vacances scolaires, la version présentée au CSE précise que ces actions sont conduites "au sein de la classe, sur périodes scolaires et *le cas échéant* hors temps scolaire". Il précise aussi désormais que ces actions se font "sur la base du volontariat des professeurs".

Autre modification par rapport à la version examinée en CSL : "Pour le passage en classe supérieure", il est tenu compte des "progrès" de l'élève réalisés dans le cadre des activités prévues dans les dispositifs d'accompagnement - et non plus de sa seule participation.

Prépa-seconde : évolution des volumes horaires

L'examen en CSL des textes créant les "classes préparatoires à la classe de seconde" ([lire sur AEF info](#)) a aussi entraîné quelques modifications, essentiellement concernant l'arrêté relatif à l'organisation et aux volumes horaires.

Ainsi, l'organisation indiquée n'est valable que pour la "phase pilote" de 2024-2025, afin de "prendre un temps supplémentaire pour définir l'organisation pérenne de cette classe préparatoire à la classe de seconde".

En outre, les volumes horaires ont évolué. La partie "enseignements méthodologiques et préparatoires à la suite du parcours de l'élève" (auparavant intitulée "confirmation du projet d'orientation et au renforcement de compétences méthodologiques") ne pèse plus que pour 7 heures hebdomadaires, contre 8,5 dans la version précédente du texte.

Par ricochet, les enseignements généraux passent eux de 18,5 à 20 heures hebdomadaires, les volumes horaires dédiés au français, aux mathématiques, à l'histoire-géographie, à l'EMC et aux langues vivantes ayant été revus à la hausse. En revanche, les enseignements artistiques ont été réduits d'une demi-heure.

Le texte a également été rejeté (46 voix contre et trois pour).

Enfin, le projet de décret créant un label "Éducation nationale" pour les manuels scolaires ([lire sur AEF info](#)), inchangé entre la version examinée en CSL et en CSE, a été rejeté à 33 voix contre, deux pour et deux abstentions.

"Ce CSE fait état d'une situation de blocage : le ministère reste droit dans ses bottes et passe en force", dénonce l'intersyndicale, qui demande à la nouvelle ministre de renoncer au "choc des savoirs".

Des sénateurs opposés à la labellisation

"Ne passez pas en force !", interpellent, dans une lettre ouverte adressée à Amélie Oudéa-Castéra, le 7 février, sept sénateurs : Colombe Brossel (SER, Paris), Laure Darcos (Les Indépendants, République et Territoires, Essonne), Patrick Kanner (SER, Nord), Marie-Pierre Monier (SER, Drôme), Pierre Ouzoulias (CRCE-K, Hauts-de-Seine), Sylvie Robert (SER, Ille-et-Vilaine) et David Ros (SER, Essonne).

Ces élus rappellent qu'un "processus de co-construction avec les éditeurs de manuels scolaires devait caractériser la mise en œuvre de la labellisation". Dès lors, ils s'opposent à cette mesure : "Derrière l'opération de communication, il s'agit d'une mesure complexe, inutile et coûteuse". Alors que le secteur de l'édition scolaire est "sous tension", une telle labellisation "désorganisera les professionnels", avancent les élus, qui craignent "une complexification de la chaîne de fabrication, un allongement des délais d'édition, un coût supplémentaire dans un contexte de hausse des matières premières".

La Belgique, qui a expérimenté cette labellisation, a ainsi opéré "un retour en arrière", font valoir les sénateurs. "Nous vous demandons de surseoir à l'examen de ce projet de décret et d'abandonner cette mesure de labellisation des manuels sans délais", concluent-ils.

Dépêche n° 707182